SAINT-JEAN-LA-POTERIE

Elaboration d'un
Plan de Développement Durable

Réunion publique 2 : projet de développement durable





Sommaire

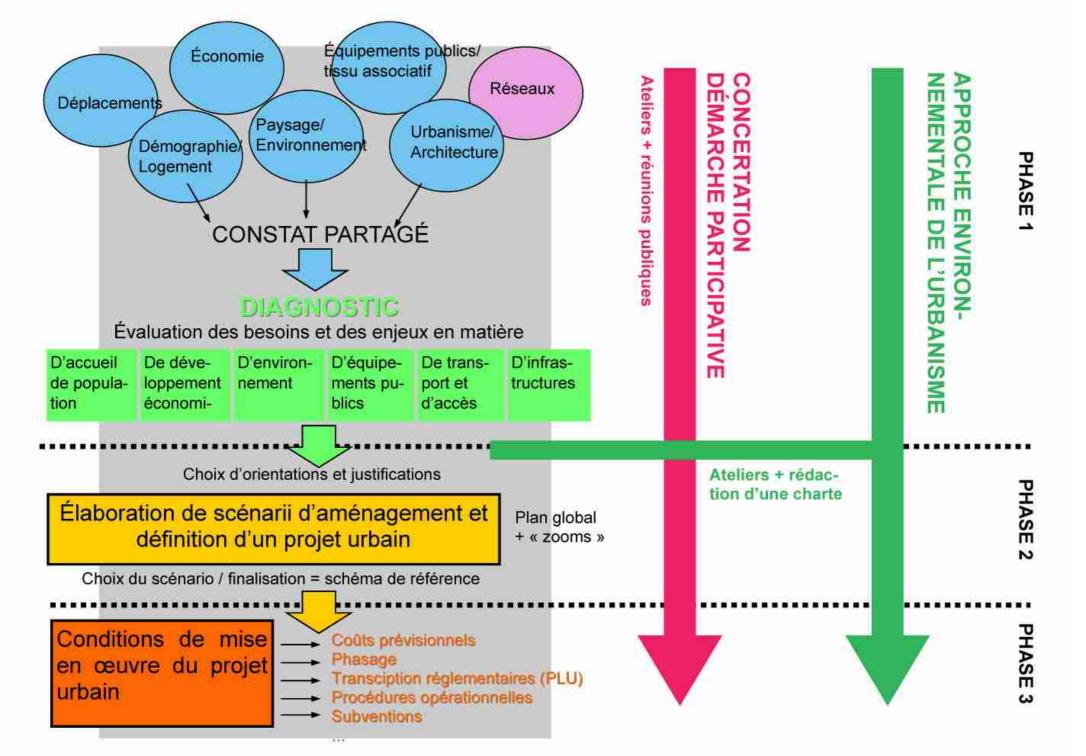
- 1- Rappel des objectifs de l'étude
- 2- Présentation des pistes de réflexions pour le plan de développement durable
 - Les axes du plan de développement durable Saint-Jean 2020
 - Les équilibres territoriaux et la préservation du territoire naturel et rural
 - Le développement de l'habitat
 - Les équipements publics
 - Les espaces publics du bourg et les déplacements



1- Rappel des objectifs de l'étude

- 1- Avoir une vision globale du territoire sur le long terme.
- 2- Aboutir à un projet d'aménagement partagé qui servira de <u>guide</u> à la collectivité pour mener à bien sa stratégie de développement durable (document d'urbanisme, acquisition foncière, aménagement des secteurs d'habitat et d'équipement, etc...).
- 3- Définir une « boite à outil » d'aménagement pour mener à bien les objectifs du projet





2- Présentation des pistes de réflexions pour le plan de développement durable

La notion de développement durable / Définition

C'est pour apporter des réponses concrètes à ces questions qu'est né le concept de développement durable. Un concept que l'on résume aujourd'hui d'une simple phrase :

« <u>Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.</u> »





La notion de développement durable / Les 3 piliers

Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile devront travailler main dans la main afin de rapprocher trois univers qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'environnement et le social.

Les 3 objectifs associés du développement durable sont donc :

- l'équité sociale : satisfaire les besoins essentiels des populations (santé, logement, emploi) et répondre à un objectif d'équité sociale
- la préservation de l'environnement : préserver, améliorer, valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme
- l'efficacité économique : favoriser la création de richesses pour tous à travers des modes de production et de consommation durables

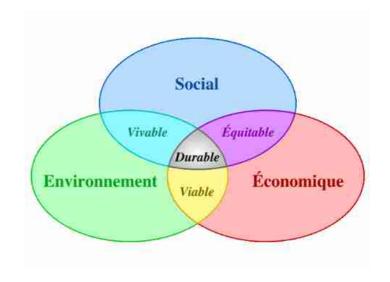
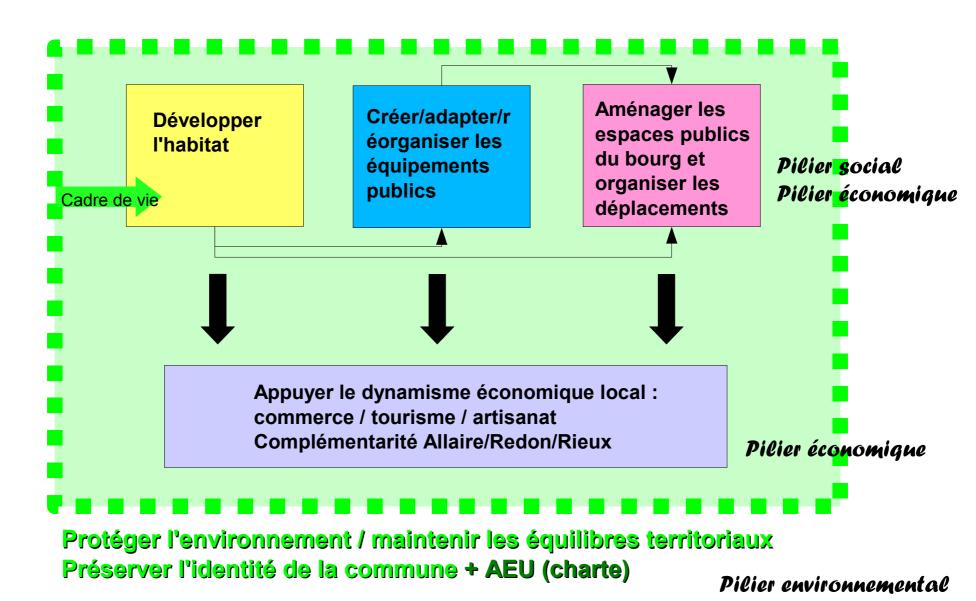


Schéma du développement durable





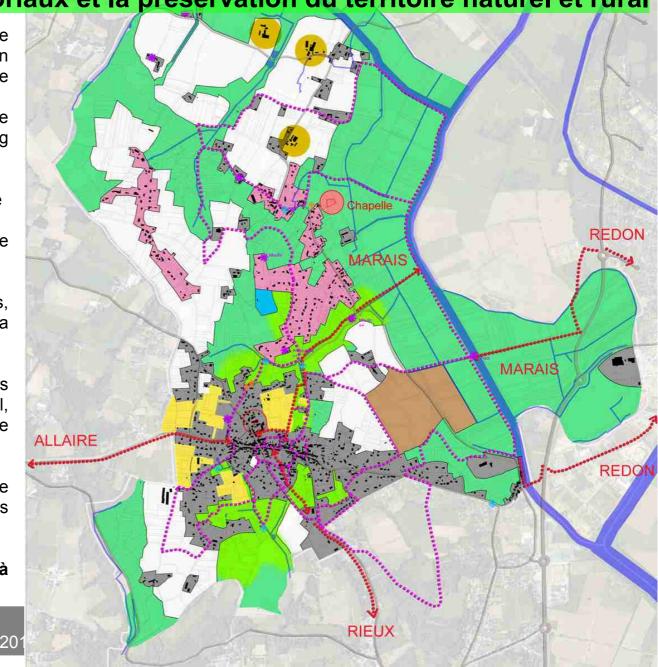


2- Présentation des pistes de réflexions pour le plan de développement durable

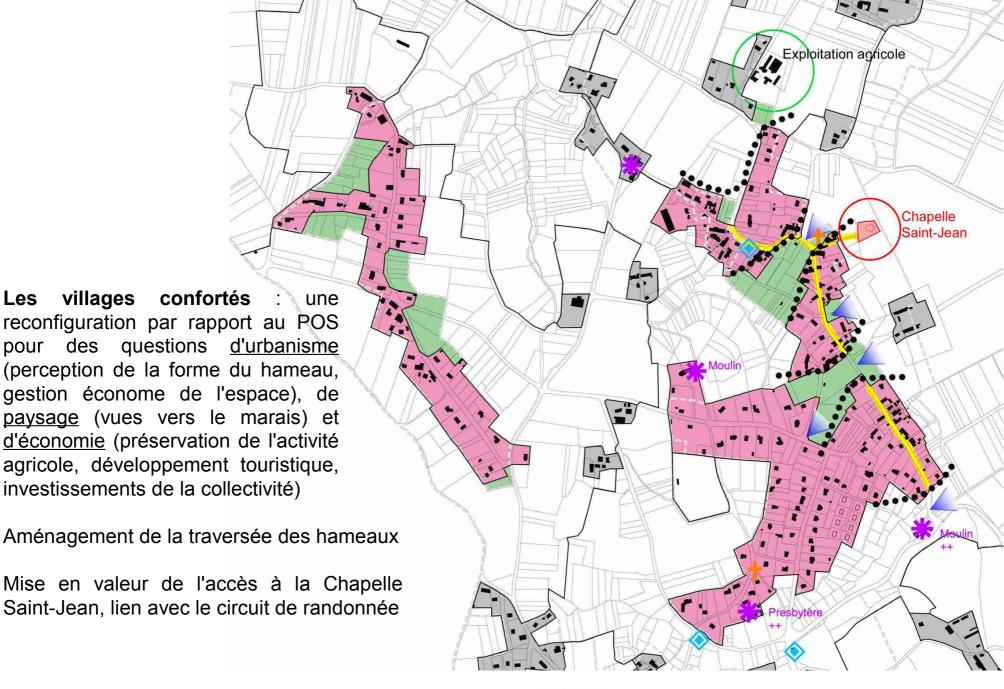
Les équilibres territoriaux et la préservation du territoire naturel et rural

- > Maintien des équilibres actuels entre territoire rural et espace urbanisé et affirmation de la place du bourg par rapport à son territoire
- > Une offre de logements <u>contenue</u> sur le territoire rural, complémentaire à celle du bourg pour les villages les plus importants
- > Une logique de gestion économe de l'espace
- > Conforter et préserver la place de l'agriculture sur le territoire rural
- > Préservation de la trame bleue (marais, zones humides, cours d'eau et abords) et de la trame verte (haies, boisements,...)
- > Un enjeu particulier pour les espaces naturels au contact du bourg – sensibilité, lien social, potentiel de développement touristique, cadre de vie. Un lien avec le marais à créer
- > Protéger et développer les chemins de découvertes du territoire et créer des liaisons douces avec Allaire, Rieux et Redon

Une planification mise en oeuvre à l'intérieur d'un Plan Local d'Urbanisme

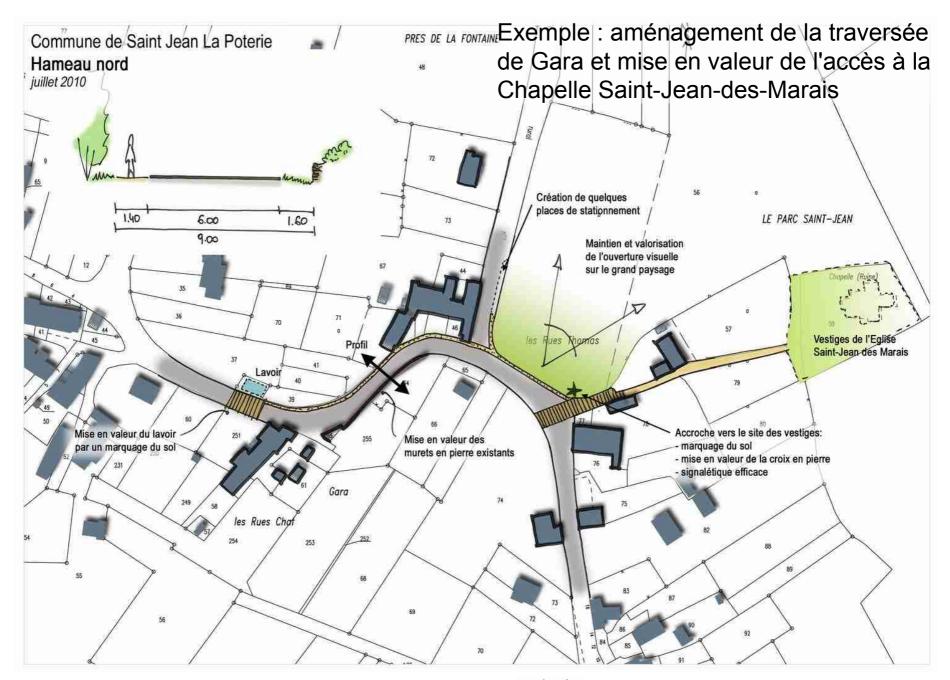


Les



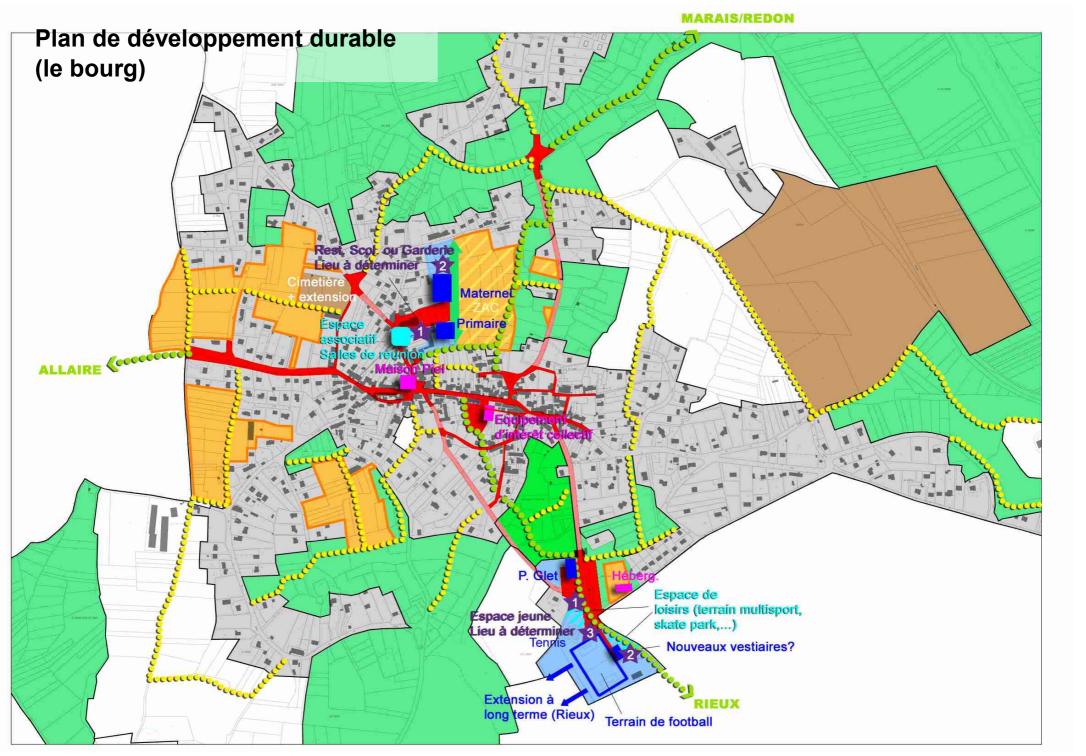






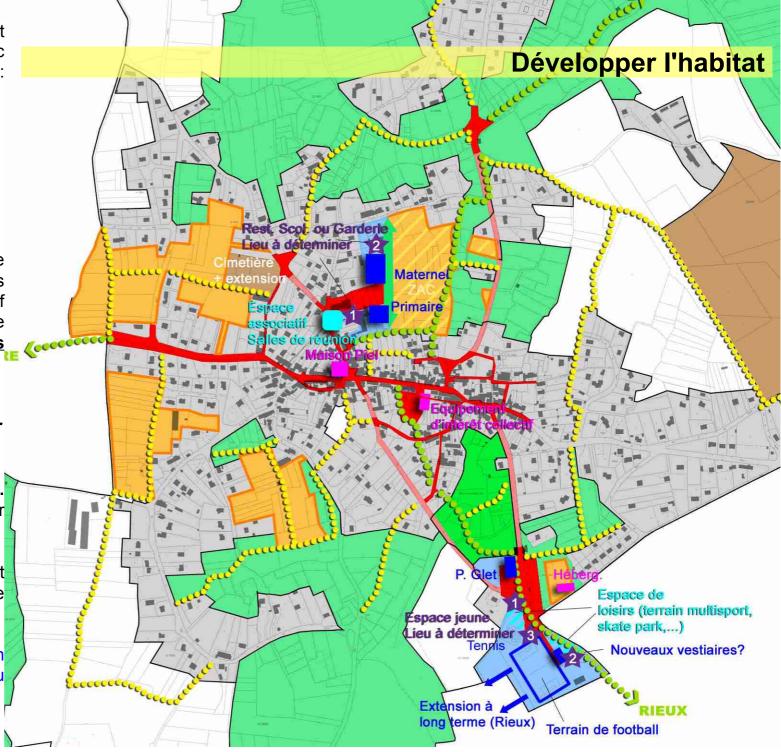




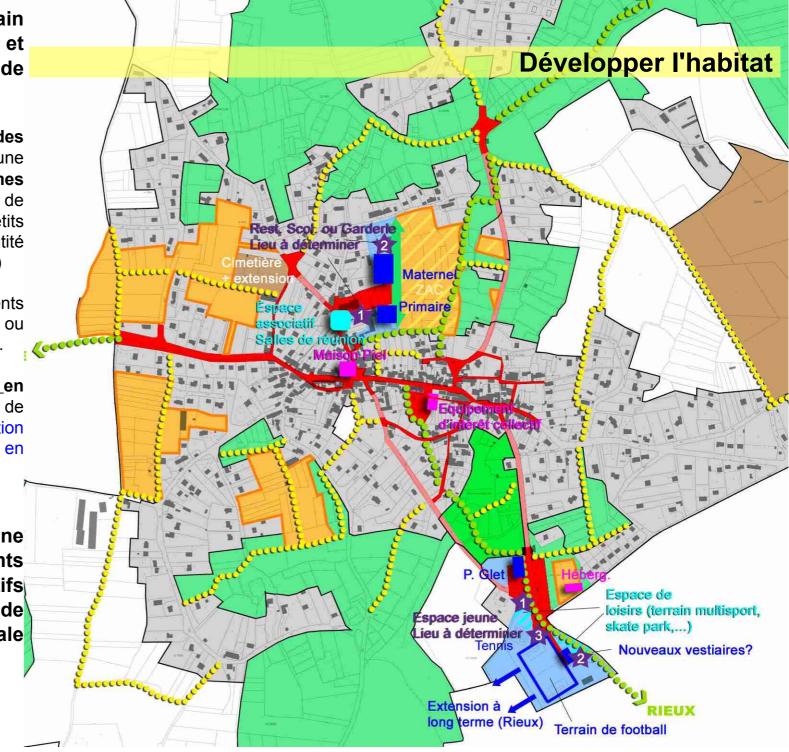


- > Un développement équilibré et concentrique de l'agglomération avec d'avantage de densité urbaine : gestion économe de l'espace
- > Créer ~250 logements, des équipements et des espaces collectifs et toutes autres fonctions participant à la vie du bourg pour une période de 15-20 ans
- > 80 % (~200 logements) se réaliseront dans les zones d'urbanisation futures avec un objectif de densité pour le développement de l'habitat de l'ordre de 15 logements par hectare
- Le rythme de création de nouveaux logements serait de 15 logements par an
- > Un besoin de ~14 à 15 ha (max. autorisé par le SCOT) pour l'urbanisation future
- La population communale atteindrait donc 1900-1950 habitants au terme de l'urbanisation de ces espaces

Ces objectifs ont été établis dans un souci de cohérence avec le SCOT du Pays de Redon en cours d'élaboration



- > Construire un projet urbain favorisant la mixité sociale et générationnelle par une offre de logement diversifiée
- . Un souci de diversité des programmes en introduisant une certaine densité et des formes urbaines différentes (lots libres de construction logements groupés, petits collectifs dans le respect de l'identité architecturale et paysagère du bourg)
- . Ces divers types de logements pourront se faire en accession (libre ou sociale) ou en locatif (social ou privé).
- . Accueillir <u>des logements sociaux</u> en accession ou en location afin de garantir la mixité sociale. Une proportion de 5 % des programmes neufs en logement locatif social (AEU)
- > En garantissant une rationnalité des déplacements s'inspirant des objectifs reprenant les objectifs de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme

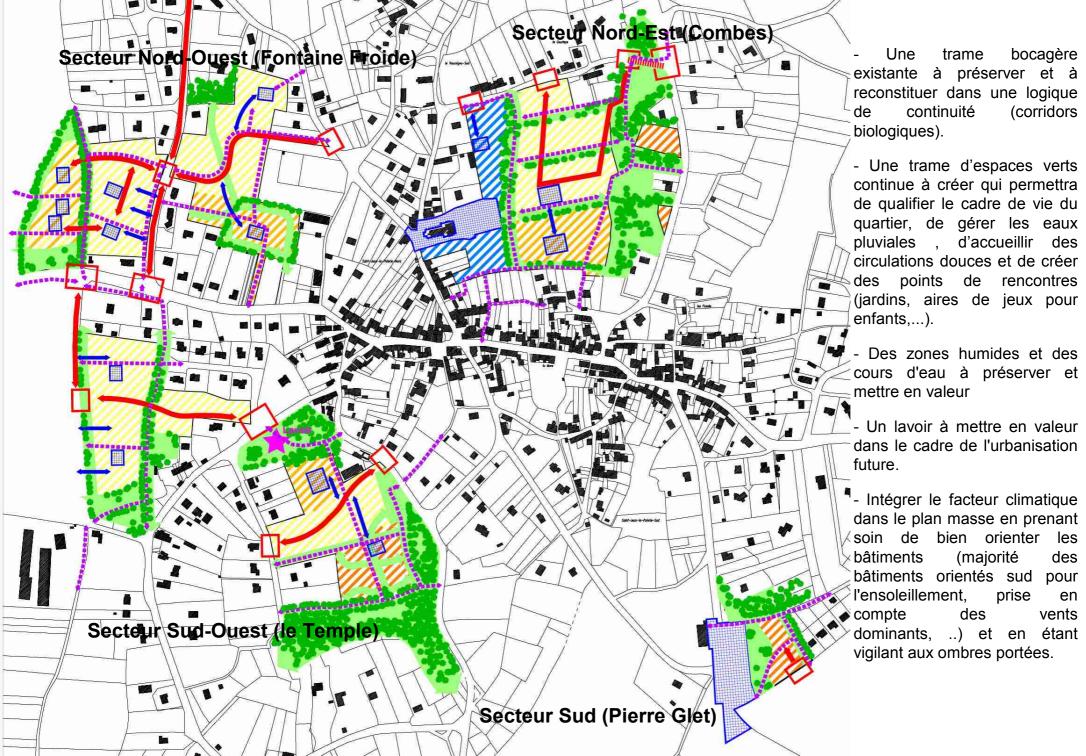




- Un tissu urbain <u>diversifié</u> pouvant accueillir des opérations denses et garantissant la mixité sociale et générationnelle dans l'habitat.

Les opérations chercheront à proposer une diversité des formes d'habitat (maison de ville, petits collectifs, collectifs intermédiaires, lots libres, lots libres denses, habitat groupé, habitat groupé en "hameau",...) en harmonie avec le patrimoine urbain existant

- −- Une densité urbaine plus 7importante sur des secteurs ¶stratégiques
- _- Des logements denses sur le terrain d'entrainement du football
- Des voies nouvelles de desserte irrigueront de manière efficace les quartiers nouveaux tout ayant une approche raisonnée limitant au maximum l'imperméabilisation des sols.
- Des carrefours à traiter
- Une irrigation du tissu urbain nouveau par des circulations douces qui se connecteront aux quartiers voisins et aux chemins existants qu'il faut par ailleurs mettre en valeur. Les chemins ruraux sont à préserver et à mettre en valeur.



Extraits de la charte d'objectifs environnementaux : dispositions les plus importantes pour le groupe de travail





Thème n°1 : Habitat, formes Urbaines, gestion de l'espace et mixité sociale

- « Planifier le développement urbain en favorisant l'agglomération dans (densification, renouvellement urbain) et à proximité immédiate du bourg et des services qu'il propose (équipements, commerces,... »
- « Développer des formes d'habitat plus denses et diversifiées dans une optique de gestion économe de l'espace et de mixité sociale et générationnelle
 - Petits collectifs et ou individuels superposés (semi-collectifs)
 - Habitat individuel groupé
 - Habitat individuel sur des lots de tailles variables »
- « Privilégier la **convivialité et l'intimité** dans la conception des espaces privatifs et extérieurs. »
- « Favoriser l'implantation de <u>secteurs denses</u> autour d'espaces publics communs conviviaux et au plus près du cœur du bourg »







Thème n°2 : Déplacements/Traitement des surfaces

- « Etablir une hiérarchie des voies nouvelles selon leur fonction urbaine (primaires, secondaires, tertiaires) avec adaptation des emprises au strict nécessaire. Les voies de desserte pourront alors être volontairement étroites (économie d'espace) »
- « Développer les circulations douces (piétons-cycle) afin d'encourager à moins prendre sa voiture : itinéraires continus et sécurisés permettant de mettre en lien les activités, les équipements publics (écoles, pôle sportif et de loisirs), le centre-bourg et les secteurs d'habitat.... »
- « Limiter les impasses, ne pas enclaver les futurs quartiers »
- « Prévoir des zones « 30 » ou d'autres dispositifs de dissuasion de la vitesse »
- « Favoriser l'emploi de revêtements perméables »

Extraits de la charte d'objectifs environnementaux : dispositions les plus importantes pour le groupe de travail















Thème n°3 : Environnement, paysage, biodiversité et qualité du cadre de vie

« Préserver les secteurs d'intérêt écologique dans une logique de continuité, de connexions, de corridors (marais, zones humides et plans d'eau, ruisseaux, bois, trame bocagère,...) »

« S'appuyer sur les lignes de forces du paysage existant (topographie, vues et perspectives des sites,...) pour organiser le développement de l'agglomération »

« Favoriser le lien social avec la nature : accessibilité pour la population vers le marais et les zones boisées, vues vers l'espace rural et naturel, mise en place d'outils pédagogiques,... »

« S'appuyer sur les dispositifs de gestion des eaux pluviales pour créer des espaces verts de qualité, au caractère naturel, et ouvert au public »

« Choisir des plantations d'essences locales s'intégrant au paysage et nécessitant peu d'entretien et d'arrosage sur les espaces publics ou privés »

« Entretenir les espaces verts de manière moins polluante et raisonnée en adoptant une logique de gestion différenciée : préservation de la biodiversité, réduction des pollutions (engrais, désherbants), temps et coûts d'entretien amoindris. Démarche déjà appliquée sur la commune »

Extraits de la charte d'objectifs environnementaux : dispositions les plus importantes pour le groupe de travail











Extraits de la charte d'objectifs environnementaux : dispositions les plus importantes pour le groupe de travail

Thème n°4 : Gestion de l'eau

« Respecter le site : prise en compte des écoulements existants, des talwegs, des zones humides, des sources, de la nature du sol,... »

- « Limiter l'imperméabilisation des sols et l'accélération des effets de ruissellement en :
- Limitant au strict nécessaire le besoin en surfaces imperméabilisées
- Utilisant au maximum des matériaux poreux et de revêtements non étanches
- Autorisant/encourageant l'utilisation de toitures stockantes végétalisées »
- « Stocker à la source et de façon diffuse les eaux pluviales par la mise en place d'une combinaison de solutions techniques adaptées en évitant la réalisation d'ouvrages trop importants à l'aval »
- « Favoriser l'installation de cuves de récupération pour usage privé et / ou public : Pas sur tous les bâtiments, selon les besoins en quantité »









Thème n°5 : Les économies d'énergie dans les opérations d'urbanisme et dans les constructions

« Intégrer le facteur climatique dans l'organisation de l'urbanisation future

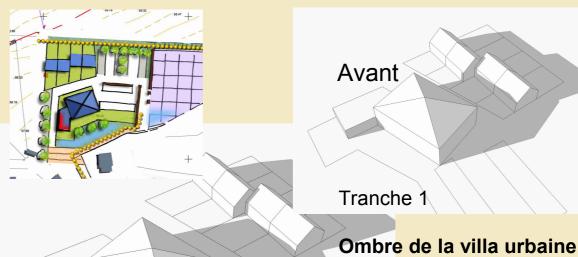
- En prenant soin de **bien orienter les bâtiments** (majorité des bâtiments orientés sud pour l'ensoleillement, prise en compte des vents dominants...)
- En étant vigilant aux ombres portées
- En créant des formes urbaines compactes »

« Informer les nouveaux arrivants/acquéreurs sur les performances énergétiques des bâtiments »

« Hiérarchiser les niveaux d'éclairage afin d'optimiser la consommation énergétique liée à l'éclairage public »

« Mettre en place des systèmes d'éclairage public économes en énergie pour les nouveaux quartiers ou dans le cadre de réhabilitations »

Extraits de la charte d'objectifs environnementaux : dispositions les plus importantes pour le groupe de travail



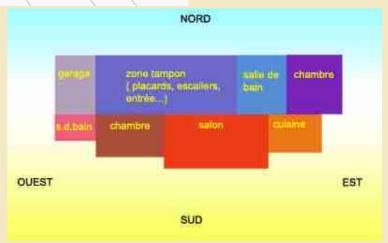
21 décembre 14h

Décalage de la villa vers le Sud et des groupés vers le Nord

sur les groupés:



Après



Extraits de la charte d'objectifs environnementaux : dispositions les plus importantes pour le groupe de travail

Thème n°6 : La gestion des déchets

- « Favoriser le **recyclage local des déchets verts** (aires de compostage individuel ou collectif) afin d'éviter les déplacements vers les déchetteries. »
- « Favoriser une gestion propre des déchets de chantier: tri et recyclage des déchets de chantier, charte "chantier propre" ou "chantier vert ", cahier des charges lors de la consultation des entreprises, cahiers des charges de cession de terrain »









> Assurer l'évolution et le développement des équipements publics au regard des besoins actuels et des perspectives de développement de la commune (hypothèse de + 50 élèves)

 le renforcement du pôle scolaire avec une logique de rapprochement des équipements :

1. Une nouvelle école maternelle de trois classes sur un nouveau site

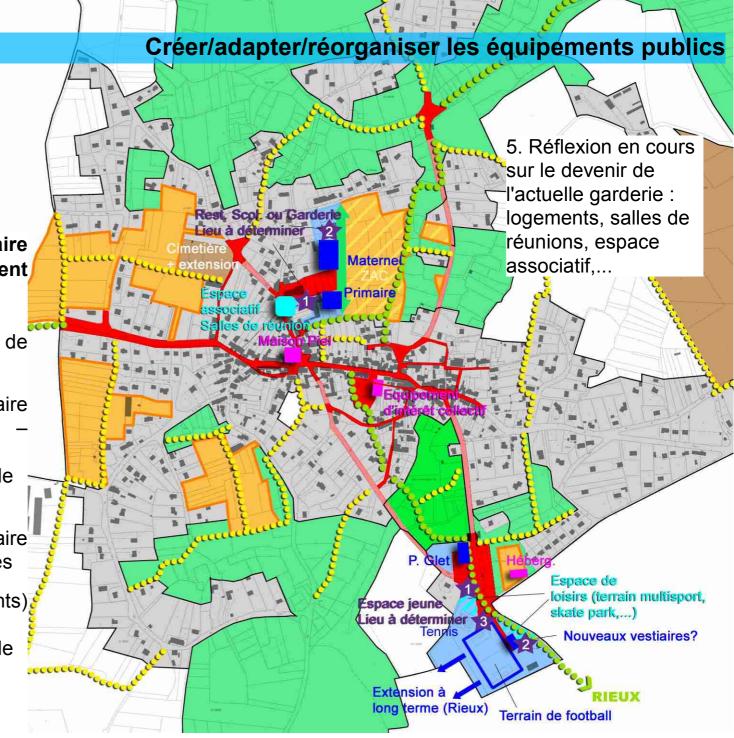
2. Un nouveau restaurant scolaire (~150 repas, une cuisine) – emplacement à déterminer :

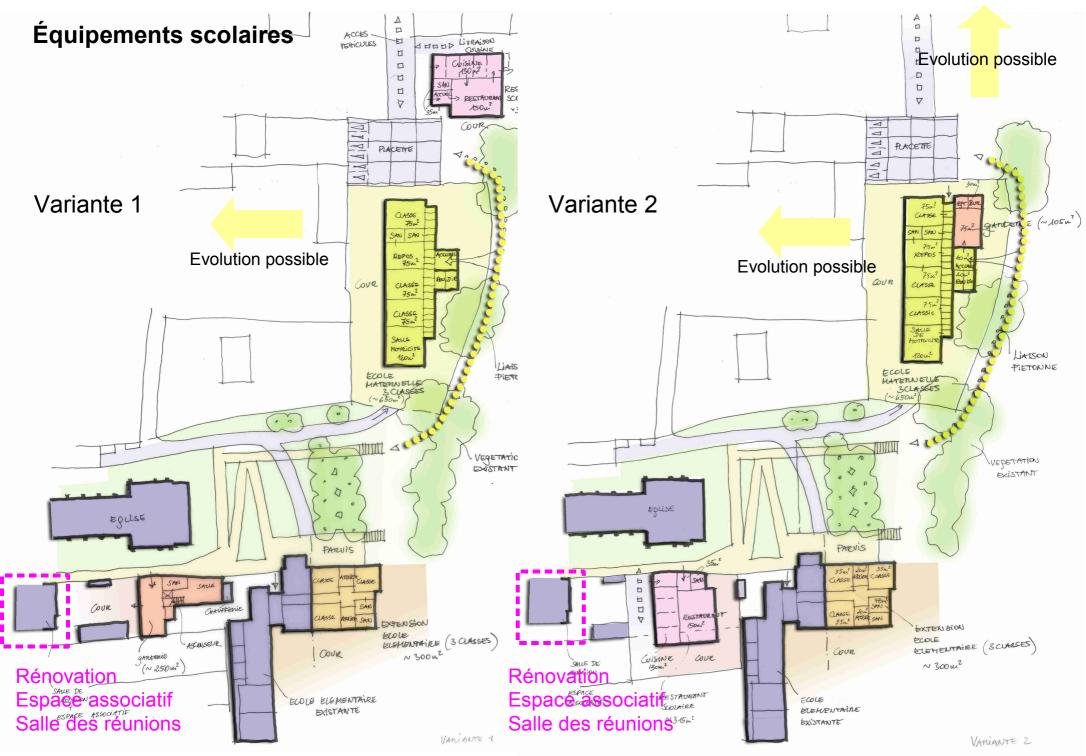
- à la place de l'actuelle maternelle
- sur un nouveau site

3. Une extension possible du primaire pour créer 3 classes supplémentaires

4. Une nouvelle garderie (~ 50 enfants)

- emplacement à déterminer :
 - à la place de l'actuelle maternelle
 - intégré à la nouvelle maternelle





> La restructuration du pôle sports et loisirs

> Développer les activités football sur un seul site et créer de nouveaux vestiaires mutualisés avec le tennis

Espace laissé libre = logements / équipement d'hébergement pour les activités au centre Pierre Glet

> Créer un « espace jeune » (bâtiment de ~ 200 m² d'emprise) : salle multifonction, ateliers (informatique, lecture,...), espace extérieur – emplacement à déterminer Mutualisation avec les nouveaux vestiaires en réflexion

BUR.

FOYER

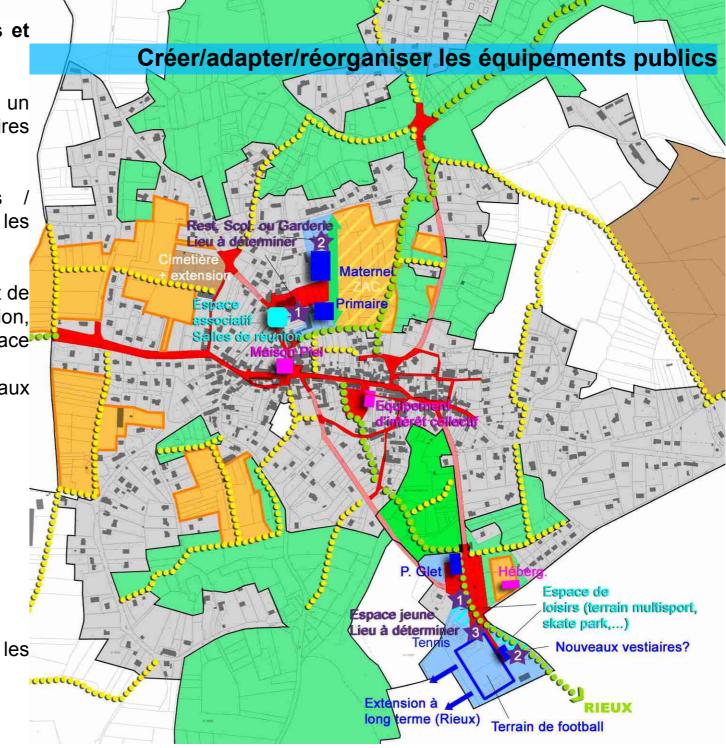
JEUNES

INFO ATELIER SAN

ESPACE JEUNES

N 150 m²

> Aménager les voiries, les stationnements et les espaces piétons

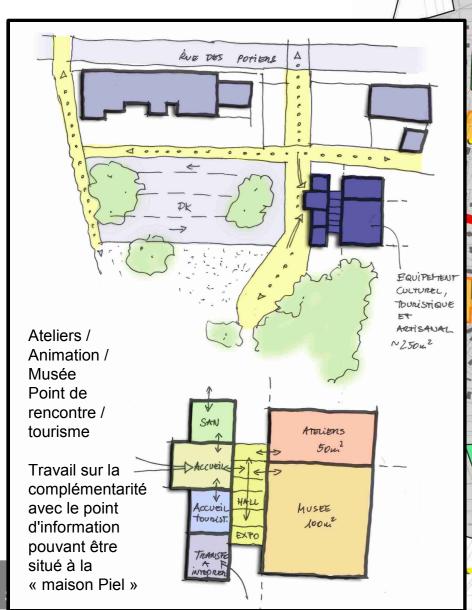


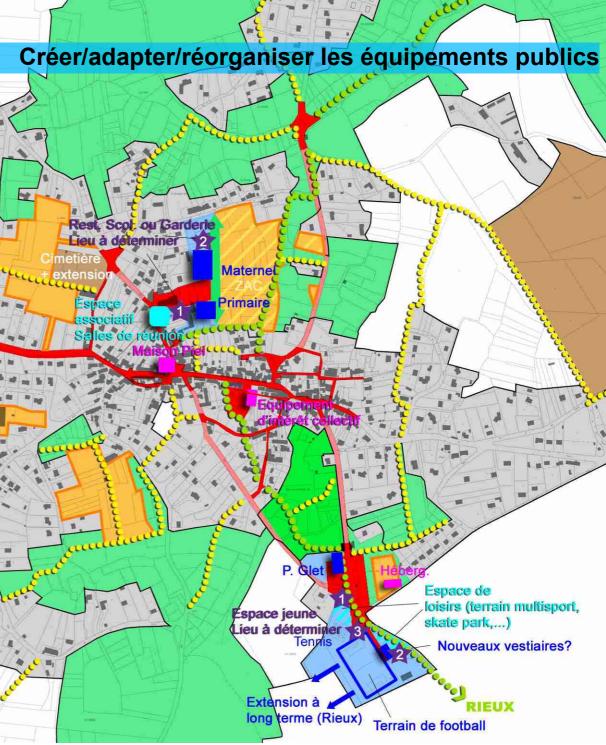


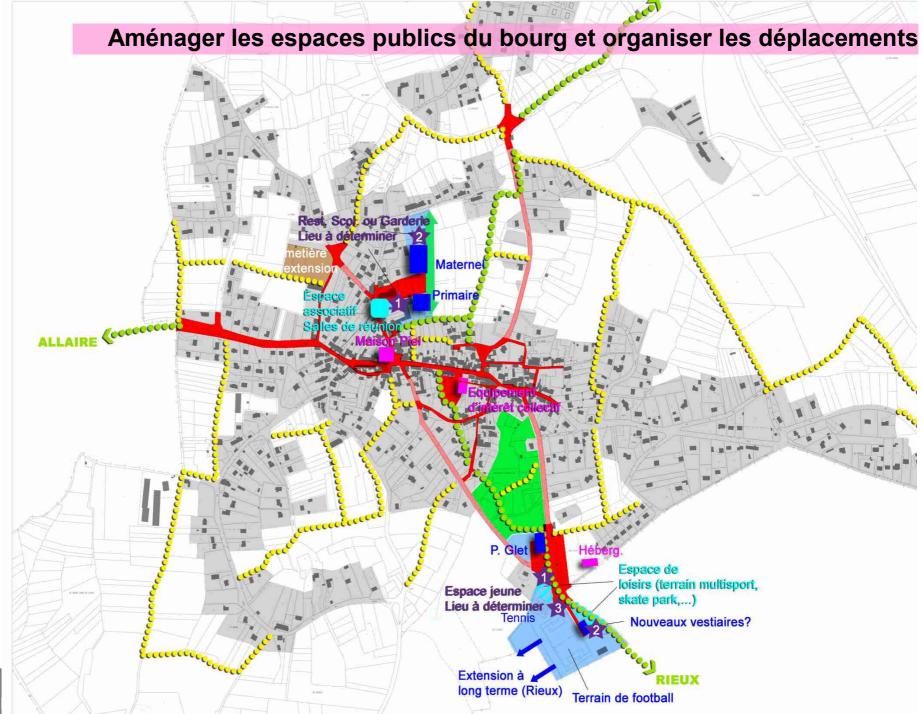
> Un nouvel équipement d'intérêt collectif Place de la Mare

Activités à définir à plus long

Activités à définir à plus long terme :







Les actions sur les espaces publics

A- Le centre-bourg

A1- L'entrée du cimetière

A2- Place de l'Eglise/entrée du groupe scolaire

A3- Mairie

A4- Place Renaudeau/carrefour rue de la Mairie-rue des Potières

A5- Place de la Mare

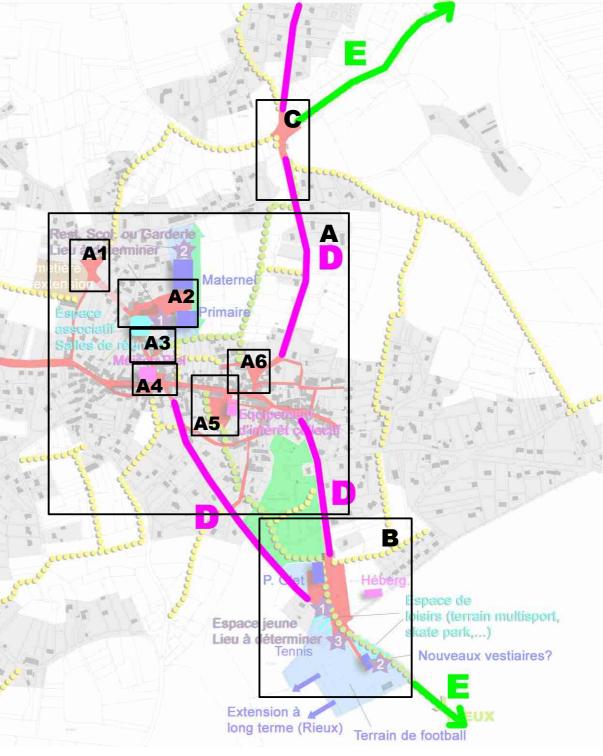
A6- Place des Fours 🥐

B- le pôle d'équipements sports et loisirs

C- Carrefour d'entrée de bourg nord

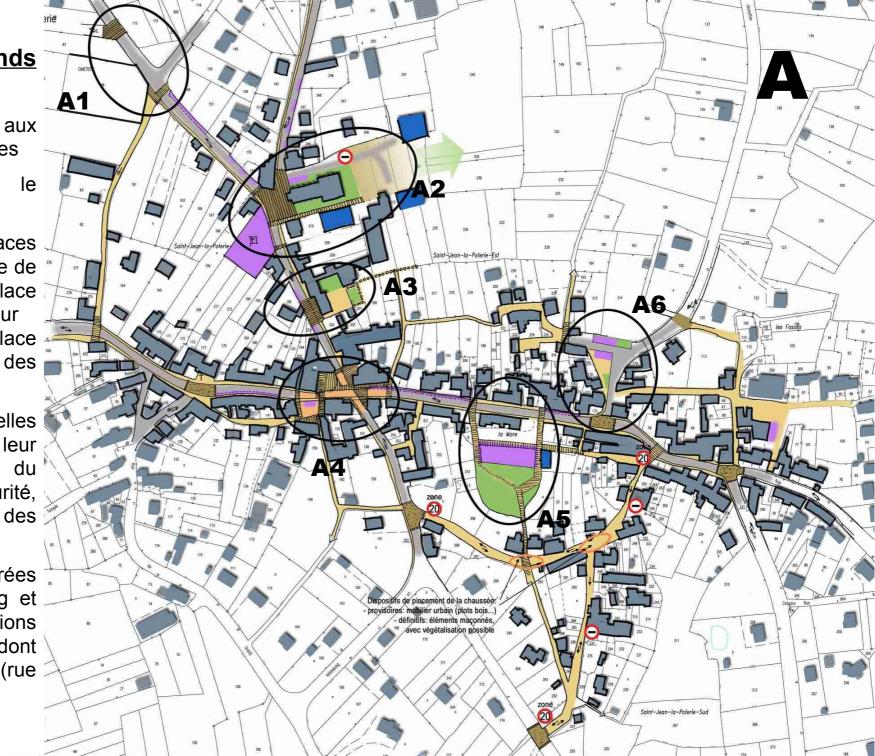
D- Rue des Jonquilles / rue des Lisières / rue des Frères Thébaut

E- Liaisons piétons-cycles en bord de voie en direction d'Allaire, de Rieux et des Marais

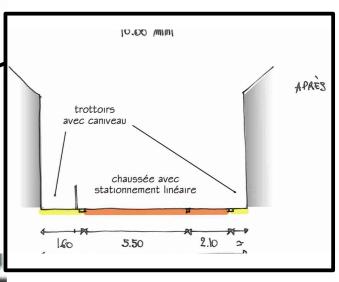


<u>Les grands</u> principes :

- rendre sa place aux piétons dans les rues
- organiser le stationnement
- valoriser les espaces de rencontre : place de l'église, place Renaudeau/carrefour rue de la Mairie, place de la Mare, place des Fours
- valoriser les venelles (valorisation de leur caractère, place du piéton, sécurité, marquage des entrées)
- Marquer les entrées du coeur de bourg et les intersections principales (dont cimetière, lavoir (rue des Jaunettes))



Les rues principales : la place du piéton et l'organisation du stationnement

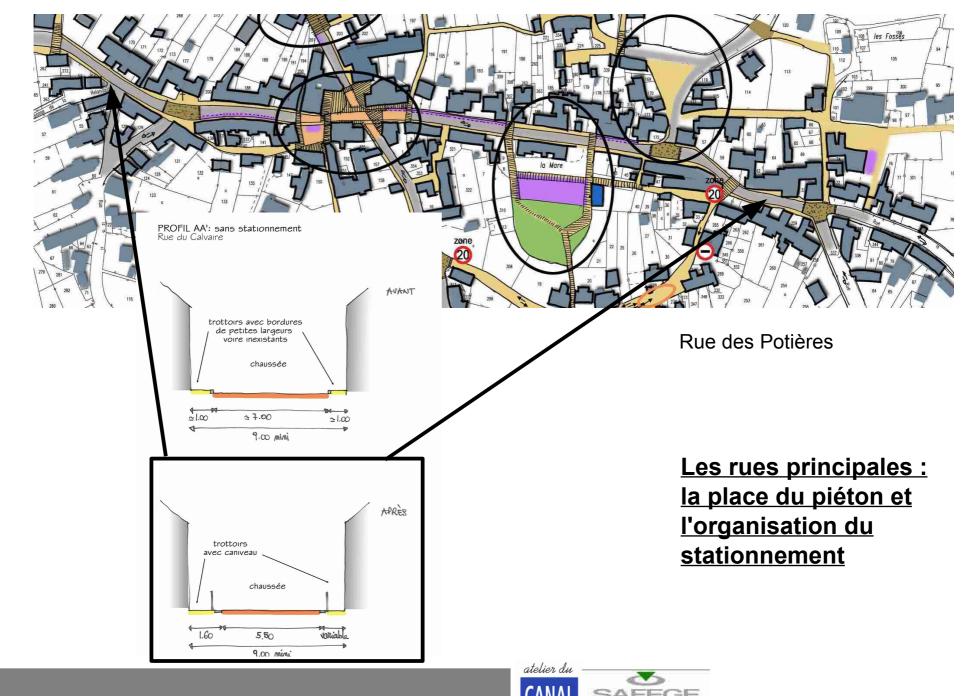


Rue de la Mairie



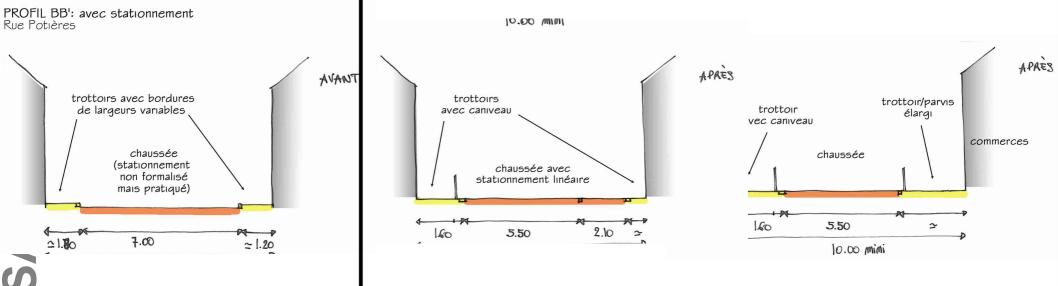
mindum minduling.





Ingénieurs Conseils









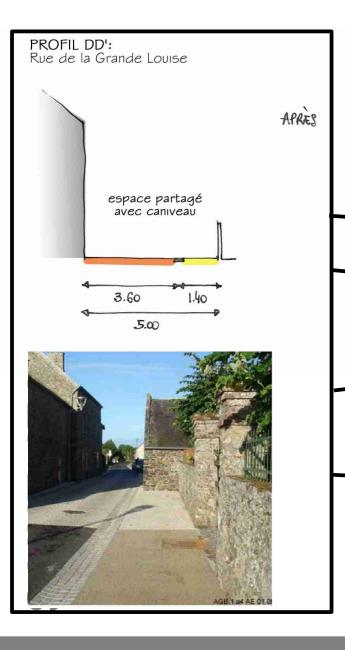
Les rues principales : la place du piéton et l'organisation du stationnement

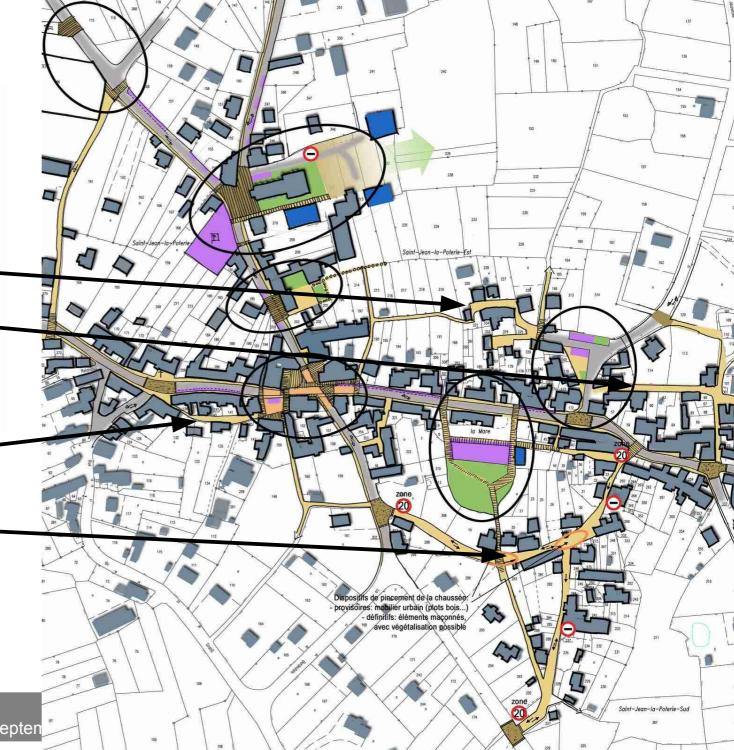




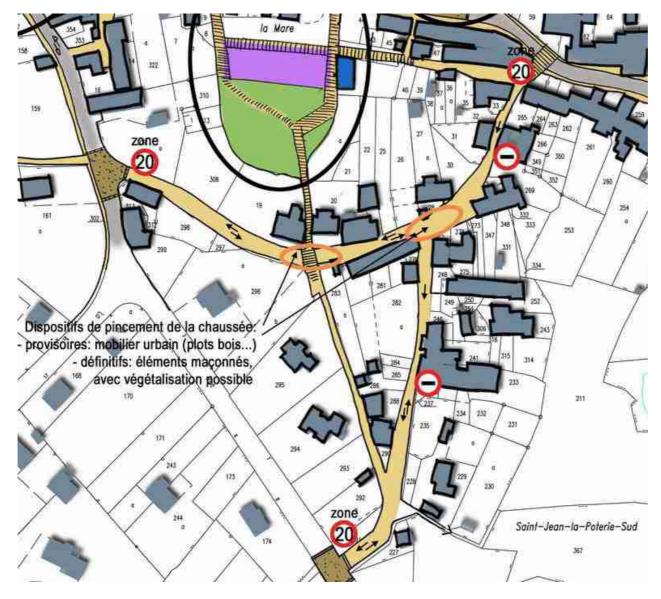


Les venelles





Les venelles







- Marquer les entrées
- Ré-ouvrir la circulation rue de la Perrière
- Redonner des sens de circulation
- Créer une zone 20 : zone de rencontre. Priorité au piéton
- Resserrer les voies en des points bien précis





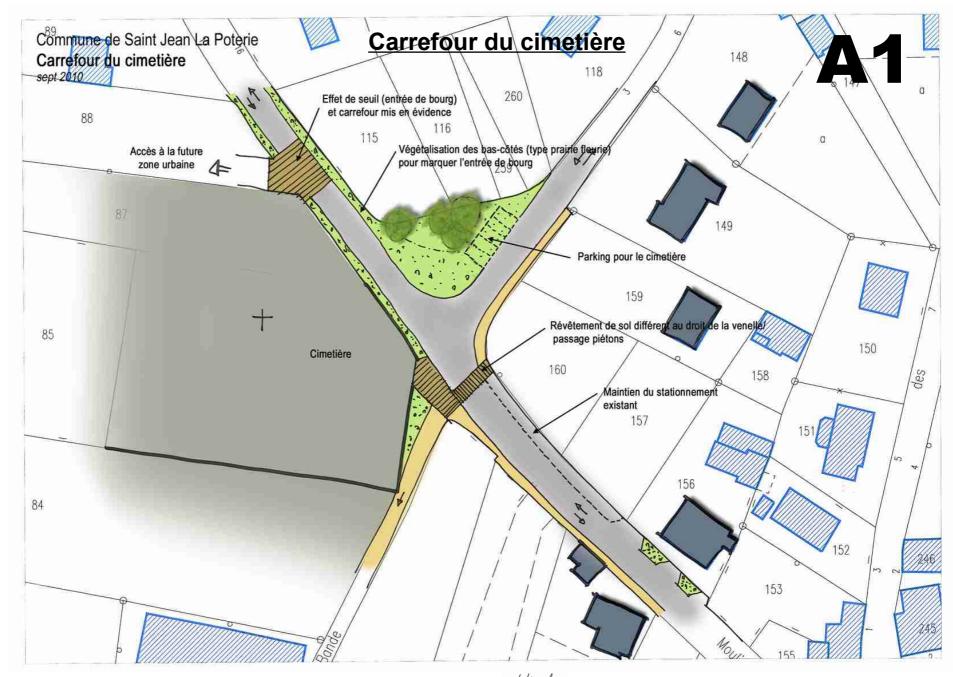
Les venelles





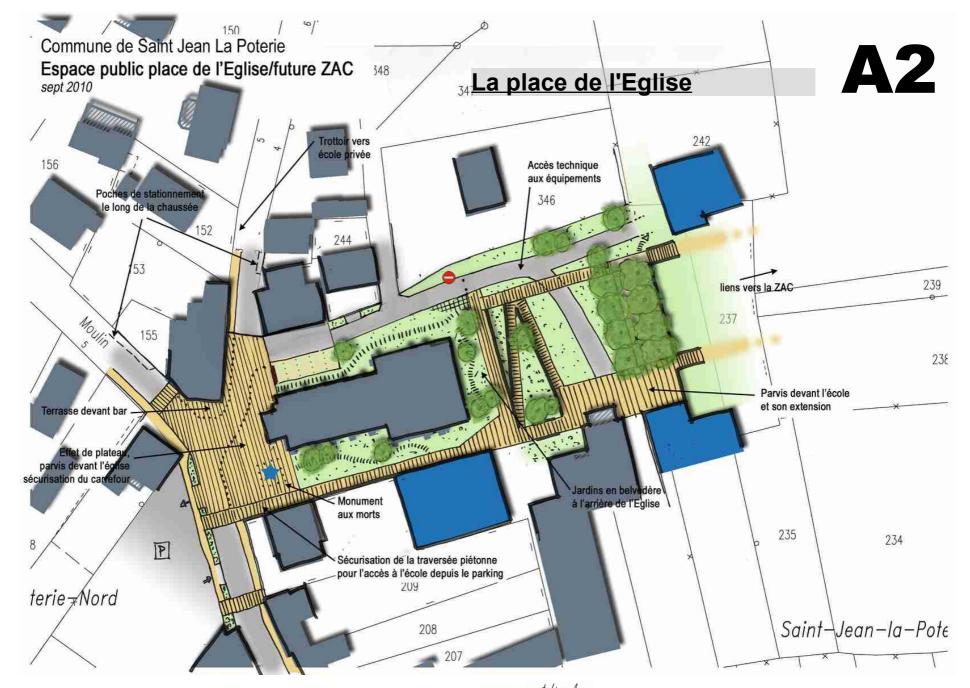














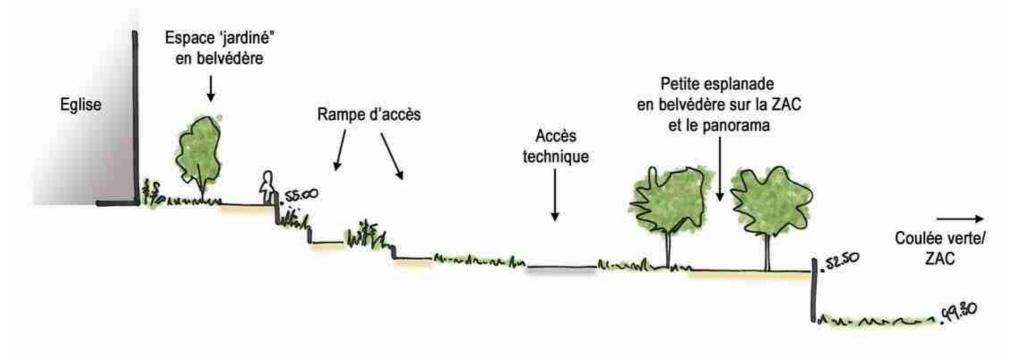


La place de l'Eglise



Commune de Saint Jean La Poterie
Espace public place de l'Eglise/future ZAC
Coupe

1/250 juillet 2010



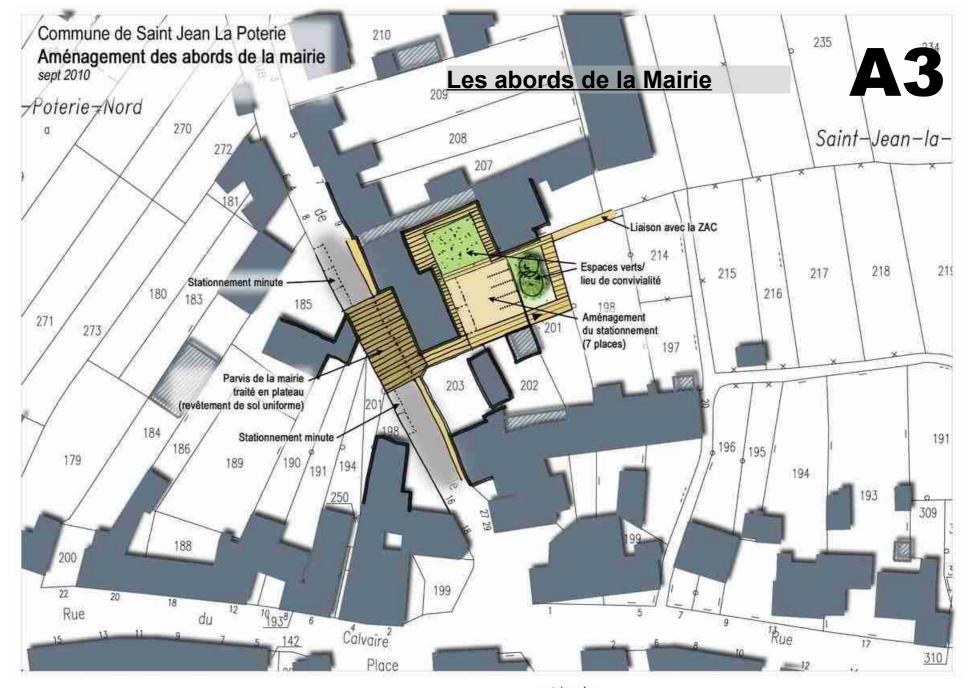






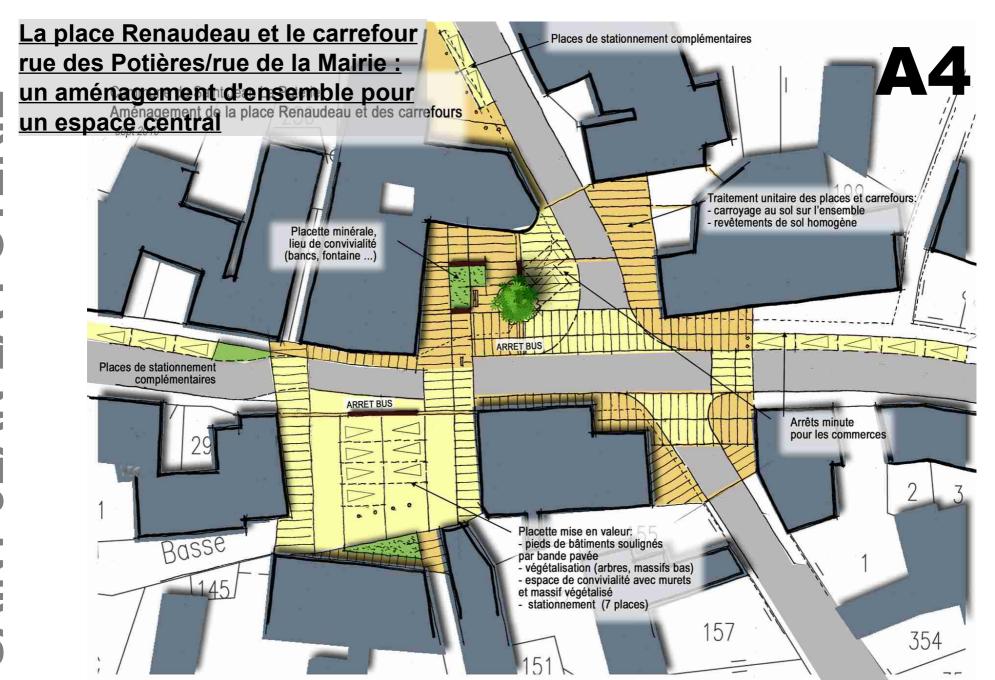
















La place Renaudeau et le carrefour rue des Potières/rue de la Mairie : un aménagement d'ensemble pour un espace central



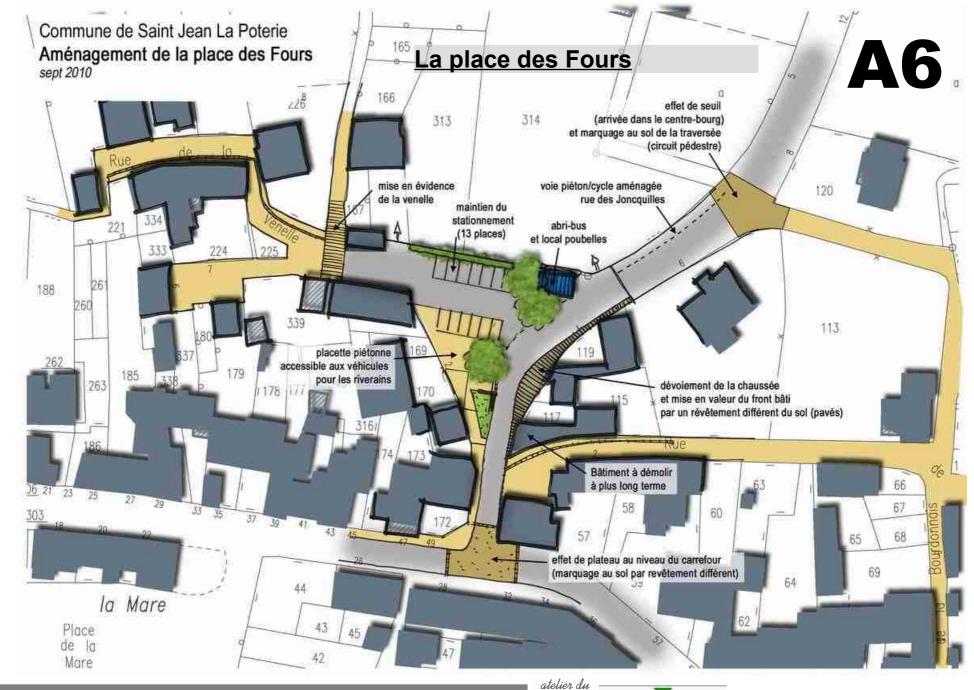


















La abords du lavoir, rue des Jaunettes

